

265 emplois supprimés

CHU : le plan de retour à l'équilibre voté

Le conseil d'administration du CHU a voté hier le plan de retour à l'équilibre avec 11 voix pour et 7 contre, dont celle de la maire.



L'Etat va mettre 13,5 millions d'euros de plus sur la table entre 2009 et 2012 dans le cadre du déficit structurel de l'hôpital.

AMBIANCE grave et solennelle hier matin au centre hospitalier de Reims. Dans la salle du conseil d'administration, syndicats, médecins, élus et direction se font face pour ce qui est sans doute un des votes les plus importants pour l'avenir de l'hôpital : celui du plan de retour à l'équilibre pour un établissement qui devrait afficher un déficit de 24,8 millions d'euros à la fin 2009. Ce plan, prévoit la suppression de 265 emplois d'ici fin 2012 dont 250 non médicaux et 15 médicaux (lire l'union des 20 et 22 octobre).

A l'heure des comptes, le plan

a finalement été adopté avec 11 voix pour (7 médecins, des élus représentant la Région, les villes de Tinquieux et Châlons, et Catherine Vautrin en tant que représentante de l'opposition municipale), 2 abstentions (Jean-Claude Laval pour le conseil général et un représentant des soins infirmiers) et 7 votes contre (4 syndicats et les trois représentants de la majorité municipale : Adeline Hazan, Mireille Wojnarowski, et Jeanine Davis).

« À partir du moment où l'on vient nous expliquer que pour

résorber le déficit il faut une première série de suppression de 250 postes, en tant que présidente du conseil d'administration, maire de la ville, il m'est impossible de cautionner cela », souligne Adeline Hazan. « Chacun prend ses responsabilités dans ce domaine. »

Et si tout le monde l'avait suivie dans son vote ? « L'hôpital aurait été sous la tutelle du ministère », indique Adeline Hazan. « On nous dit que l'agence hospitalière aurait alors supprimé plus de poste. Rien ne le prouve »

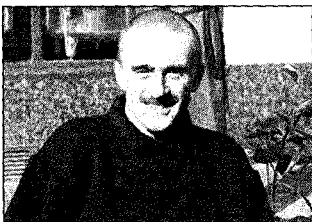
Présente également au nom de l'opposition municipale, Catherine Vautrin a voté, elle, pour ce plan. « Ce n'est pas de gaité de cœur mais c'est la seule façon de garantir l'avenir de l'hôpital et le « U », universitaire du CHU », souligne l'élue. « Il faut aussi souligner que les réductions d'effectifs se font avec zéro licenciement et que l'hôpital garde une capacité d'emploi de 200 embauches par an. »

Catherine Vautrin s'est également félicitée de la décision de l'Etat de mettre la main à la poche afin d'ajouter 13,5 millions de plus sur la table entre 2009 et 2012 pour aider à combler le déficit structurel de l'hôpital.

Dernier point important enfin, la reconstruction de l'hôpital. Si un certain nombre de projets sont déjà lancés, il est fort probable que pour les autres, de nouvelles discussions et négociations vont être mises en place pour voir quel est le meilleur équilibre financier à trouver dans cette reconstruction.

G. A.-T.

Quelles solutions pour réduire les déficits du CHU ?



Christophe Peran, 45 ans, associatif handicapés : « Pour moi, la santé n'a pas de prix ! L'hôpital public est obligé de par sa vocation d'accepter tous les malades, y compris ceux qui sont « lourds financièrement » et que l'on refuse en clinique privée. Le CHU de Reims, plus gros employeur de la ville, se doit de sauvegarder le maximum d'emplois au service de tous. Ce n'est pas le cas : dans la plupart des services, les personnels travaillent à flux tendu. Il faudrait que l'Etat intervienne financièrement pour sauvegarder l'hôpital public. »



Claudine Chatelain, 63 ans, retraitée : « Si la santé n'a pas de prix, elle a un coût. En milieu hospitalier, le passage aux 35 heures a été particulièrement mal organisé : ma fille, infirmière au CHU de Reims, constate que la multiplicité des examens, pas toujours justifiés, coûte cher et fait perdre du temps aux personnels soignants. Ceci dit, la qualité des soins est bonne. La nouvelle loi Bachelot ne demande qu'à être appliquée avec intelligence pour corriger les dérives financières des CHU. »



Julie Duval, 25 ans, étudiante en droit : « D'abord, une réorganisation des services, avec un contrôle efficace des charges budgétaires : un déficit d'un tel montant sous-entend des fuites à plusieurs niveaux. Il faut éviter à tout prix les CPP (contrats de partenariat public-privé), parce que cela implique une soumission des établissements publics aux investissements privés. Pourtant, future maman, j'irai accoucher à la maternité du CHU, même si le contexte actuel n'est pas rassurant ! »



Christian Griffin, 48 ans, intervenant scolaire : « Je pense qu'il serait plus pertinent que certains crédits « culturels » financés par la Région aillent au secteur hospitalier qui est prioritaire. Dans cette optique, supprimer des personnels, alors que le côté humain des soins est primordial, me paraît contradictoire. La sophistication de la technologie se fait au détriment de l'humain, donc aussi de l'emploi. Pour ne parler que de Reims, les sommes affectées à ce tramway controversé auraient pu être affectées au CHU, donc à la santé publique. »